

Publié le 1 septembre 2017

## Économie circulaire et urbanisme : appel à projets de l'Ademe

Lors des Assises nationales de l'économie circulaire en juin 2017, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a lancé un second appel à manifestations d'intérêt (AMI) « Économie circulaire et urbanisme ». Les participants ont jusqu'au 20 septembre 2017 pour déposer leur candidature.



"Conduit en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et le Club écoquartier, cet AMI a pour but de recruter des territoires et porteurs de projets déjà impliqués dans des actions d'économie criculaire", lit-on sur le site de l'Ademe.

Pour répondre à cet appel, les porteurs de projets doivent "mettre en évidence [le fait] d'avoir déjà engagé une réflexion pour développer leur stratégie de planification territoriale ou pour concevoir autrement leurs projets d'aménagement urbain autour des principes de l'économie circulaire", précise l'Agence. Les régions, métropoles, communes ou encore porteurs de projets urbains que peuvent être les Epl, ont jusqu'au 20 septembre pour déposer leur candidature. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement, de conseils, ou encore d'une boîte à outils des méthodes d'application de l'économie circulaire.

En savoir +

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 1